

Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "performance sportive " mention "basket-ball"

RNCP36828 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	DESJEPS — Diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15419
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	08/09/2027

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CREPS D'ILE DE FRANCE	19921619300011	Former et organiser l'évaluation
CREPS D'ILE DE FRANCE	19921619300037	Former et organiser l'évaluation
FEDERATION FRANCAISE DE BASKET BALL	78440586200052	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'enseignement, l'animation ou l'entraînement dans une perspective de performance sportive en basket-ball nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » mention « basket-ball » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

- Conception du projet de la structure
- Direction d'une structure
- Encadrer des activités complexes d'entraînement et de formation en basket-ball
- Encadrement du basket-ball en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Construire la stratégie d'une organisation du secteur ;
- Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur ;
- Diriger un système d'entraînement en basket-ball ;

- Encadrer le basket-ball en sécurité.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le DES JEPS mention basket-ball permet de répondre aux besoins d'encadrement du secteur professionnel et semi-professionnel masculin et féminin, ainsi que les divisions formatrices permettant à son accession.

Le titulaire du diplôme peut exercer les fonctions d'entraîneurs évoluant dans le secteur de la haute performance, face à des joueurs(ses) professionnels(elles).

Il exerce en tant qu' :

- Entraîneur intervenant sur les plus hauts niveaux des championnats français seniors : « Pro A », « Pro B », « Ligue Féminine » ; et des championnats/coupes européens : Euroleague et Eurocoupe.
- Entraîneur assistant de ces mêmes divisions
- Entraîneur de centre de formation de ces mêmes divisions
- Entraîneur intervenants sur les divisions : Nationale Masculine 1 (NM1) et Ligue Féminine 2 (L2)

Il peut également exercer des activités de formateur, de coordonnateur d'une équipe d'encadrement.

L'activité des entraîneurs de basket-ball est professionnalisée à partir de la NM1 et de la LFB.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Entraîneur de basket-ball

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'entraîneur en basket-ball est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

A) produire l'attestation "prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC 1) ou l'une des attestations suivantes :

- "attestation de formation aux premiers secours" (AFPS) ;
- "premiers secours en équipe de niveau 1" (PSE 1) en cours de validité ;
- "premiers secours en équipe de niveau 2" (PSE 2) en cours de validité ;

- "attestation de formation aux gestes et soins d'urgence" (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- "certificat de sauveteur secouriste du travail (STT)" en cours de validité.

B) justifier pendant trois saisons sportives au minimum au cours des cinq dernières années de l'une des cinq expériences suivantes :

1. entraîneur principal dans une ou plusieurs équipes évoluant en championnat de France U18 minimum chez les jeunes ; ou
2. entraîneur principal dans une ou plusieurs équipes du championnat de niveau « NM2 » minimum et « NF1 » minimum chez les seniors ; ou
3. entraîneur principal dans des équipes de niveau similaire en championnat étranger ; ou
4. entraîneur adjoint dans une ou plusieurs équipes du championnat de « NM1 » minimum ou « LF2 » minimum chez les seniors ; ou
5. entraîneur au sein d'une structure intégrée au projet de performance fédérale de la Fédération française de basket-ball.

C) justifier de sa capacité à effectuer l'analyse technique et tactique d'une séquence vidéo de match, relative à une compétition de basket-ball choisie parmi les championnats suivants : Pro A, Pro B ou Nationale masculine 1, Ligue féminine, Nationale féminine 1 ou équipe de France jeunes masculines et féminines afin d'en dégager des objectifs prioritaires de travail pour les compétiteurs et de proposer des situations d'entraînement adaptées à ces objectifs prioritaires de travail pour les compétiteurs.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 356 €
Selon la branche	6 000 € – 9 356 €
Prise en charge	Branches concernées
9 356 €	Valeur par défaut · 211 branches
7 887 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	08/09/2027
--	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36828/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	10 800 €
Durée	1200 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	2
Parcours menés à terme	2
Taux d'achèvement	100 %
Période	06/2024 – 05/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	3
Montant total engagé	14 650 €
Coût moyen par dossier	4 883 €
Durée moyenne	1200 h
Période	06/2024 – 04/2026
France compétences	56 %
État	42 %
Reste à charge titulaire	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.